

Le remboursement de traitements liés au changement de sexe est refusé par des assurances-maladie

Transgenres et caisses en conflit

« MARIE VUILLEUMIER

Chirurgie » « L'intervention chirurgicale que vous envisagez d'effectuer n'a pas valeur de maladie au sens des articles 25 et 32 de la LAMal. » Lynn Bertholet a reçu cette réponse de son assurance lorsqu'elle a demandé le remboursement d'une chirurgie mammaire, dans le cadre d'une procédure de réassignation sexuelle. La loi sur l'assurance-maladie (LAMal) spécifie que les traitements doivent être efficaces, appropriés et économiques pour être pris en charge.

Reconnue en tant que femme en 2015 par la justice genevoise, Lynn Bertholet se bat encore aujourd'hui pour que les opérations liées à sa transition soient remboursées. Et elle n'est pas la seule. Les organisations de défense des personnes transgenres enregistrent une augmentation des conflits avec les assurances depuis environ deux ans.

Parfois oui, parfois non

La dysphorie de genre est une maladie psychique généralement reconnue et le traitement est remboursé par l'assurance de base. Mais les associations dénoncent des refus de prise en charge des hormones, des épilations définitives et des interventions chirurgicales. Spécialiste de ce type d'opérations, le médecin zurichois Richard Fakin précise que la chirurgie de réassignation sexuelle est presque toujours remboursée, la mammoplastie fréquemment et la chirurgie faciale rarement. Il observe, tout comme les organisations transgenres, que certaines caisses sont plus restrictives.

Toutefois, presque toutes les grandes assurances ont déjà refusé de payer une prestation liée à une dysphorie de genre, indique Transgender Network Switzerland (TGNS). « Les individus n'ont que rarement obtenu gain de cause sans représentation juridique », déplore Melanie Studer, juriste à TGNS. « Les traitements sont refusés pour des raisons qui ne se trouvent pas dans la jurisprudence et qui ne sont pas comparables avec la LAMal. »

Les cinq caisses que nous avons contactées (Groupe Mutual, Assura, Helsana, Visana, CSS) soutiennent ne jamais rejeter d'emblée une demande de remboursement, mais elles fournissent des réponses diverses sur leur manière d'évaluer les dossiers. Pour Visana, « la jurisprudence en vigueur est déterminante ». Assura indique que « les opérations remboursées sont les mêmes pour tous les assureurs », alors qu'au Groupe Mutual les demandes « sont traitées au cas par cas par les médecins-conseils ».

« Tant que les assureurs s'appuient sur leur interprétation de la jurisprudence, il y



Les transgenres n'ont pas toujours la garantie de voir certains traitements pris en charge par l'assurance. Fotolia

a une grande insécurité juridique pour les personnes transgenres, regrette Lynn Bertholet. On relève aussi l'ignorance des médecins-conseils qui n'ont généralement aucune formation en psychiatrie et sont en conflit d'intérêts, puisqu'une part importante de leur revenu est payée par les caisses.

Pour justifier leur refus, les assurances déclarent souvent que les traitements sont de nature esthétique. « Des opérations qui servent seulement à satisfaire un idéal de beauté ne sont pas prises en charge par l'assurance obligatoire », rappelle CSS. Un argument que conteste vivement Lynn Bertholet : « Le matin, dans le miroir, je ne voulais plus voir l'homme qui m'avait emprisonnée mais la personne qui, depuis 55 ans, frappait à la porte pour sortir. »

« Il y a une grande insécurité juridique » Lynn Bertholet

Sa caisse a finalement accepté de payer la mammoplastie, avant de faire machine arrière cinq jours avant l'opération. Lynn Bertholet a pu avancer l'argent et maintenir l'intervention, qui lui a été remboursée un an plus tard après une procédure fastidieuse. Elle se bat aujourd'hui dans l'association 360 afin d'aider ceux qui n'ont pas cette chance : « Les personnes bloquées dans leur transition deviennent encore plus fragiles, elles risquent de rencontrer des problèmes d'intégration qui coûtent au final plus cher à la société. »

« Un problème structurel »

Contacté, l'Office fédéral de la santé publique (OFSP) se contente de citer la réponse du Conseil fédéral à une interpellation de la sénatrice Liliane Maury Pasquier (ps, GE) en mai : « Les bases légales actuelles sont suffisantes pour garantir l'égalité de traitement et la sécurité juridique des assurés transsexuels. » Choqués par le décalage entre ce discours et leur expérience sur le terrain, plusieurs associations romandes ont écrit au Conseil fédéral.

De son côté, Transgender Network a pris contact directement avec l'OFSP. « Nous avons constaté qu'il s'agit d'un problème structurel au sein de notre système d'assurance-maladie », indique Melanie Studer. Nous aimerais trouver une solution durable au-delà des litiges individuels qui sont souvent coûteux. »

Lynn Bertholet conclut : « On souhaite simplement que l'OFSP rappelle à toutes les caisses certains principes de base découlant de la jurisprudence, afin de garantir une égalité de traitement sans devoir passer devant les tribunaux. »

Nombreux emplois sauvés

ABB Sécheron » L'hécatombe sur le site d'ABB Sécheron à Meyrin (GE) sera un peu moins importante que prévu. Après la consultation du personnel, plus de la moitié des emplois fixes sera maintenue et aucun licenciement ne sera prononcé en 2018.

Le groupe zurichois d'électrotechnique avait déjà début novembre que les quelque 150 emplois, la quasi-totalité de la production de transformateurs de traction, allaient être délocalisés vers la Pologne. Il y a un mois, le personnel avait ensuite proposé des pistes pour reconvertis le site en pôle d'excellence.

Ce dialogue a abouti à des mesures pour préserver l'activité. Première d'entre elles, 115 postes sur 200 seront conservés et le service pour les transformateurs de traction reste à Genève. Seul celui lié au marché allemand sera délocalisé à Halle. Le nombre d'emplois fixes affectés par les mesures passe de 100 à 85, qui seront accompagnés par un dispositif et qui bénéficieront d'un plan social. » **ATS**

Personne ne sort de l'ombre de Leuthard

Conseil fédéral » Les suppurations se poursuivent sur un prochain départ de Doris Leuthard du gouvernement.

Doris Leuthard quittera-t-elle le Conseil fédéral juste après la votation du 4 mars sur l'initiative No Billag? C'est ce que le quotidien allemande *Blick* a laissé entendre hier, se référant à des «confidents» et «compagnes de route» anonymes de la ministre démocrate-chrétienne. Cela étant, la plupart des papabiles à sa succession, femmes ou hommes, restent encore à couvert. Même si certains commencent gentiment à se profiler.

Depuis son annonce l'été dernier à la télévision RTS, on sait que la populaire conseillère fédérale argo-

vienne compte s'arrêter au plus tard à la fin de la législature, en 2019. Selon le scénario le plus répandu, la ministre en charge des médias attendrait de passer la votation du 4 mars sur No Billag avant de partager ses intentions. Ce scrutin populaire constitue en effet sa dernière grande bataille, elle qui lutte vigoureusement contre la suppression de la redevance radio-TV réclamée par les initiateurs.

Dans les faits, il est ardu d'en apprendre davantage. Le Département fédéral de l'énergie, des transports, de l'environnement et de la communication (DETEC), dirigé par l'intéressée, ne commente pas les affirmations de *Blick*. Et le président du PDC, le Zougois Gerhard Pfister, se

contente de répéter que «la décision reste du ressort de Doris Leuthard».

Néanmoins, certains parlementaires fédéraux avanceront gentiment leurs pions. Elisabeth Schneider-Schneiter, par exemple. La conseillère nationale (BL), citée par les médias depuis des mois comme éventuelle candidate, aurait fait part de son intérêt pour la fonction lors d'échanges au sein du groupe parlementaire PDC, indique une source proche. Ce qu'elle dément officiellement : «La question d'une candidature au Conseil fédéral ne se pose pas, puisque Doris Leuthard est toujours en fonction.»

Un autre nom revient souvent : Viola Amherd. Mais la conseillère nationale valaisanne, fidèle à elle-même, réitère qu'elle n'a «pas à y

réfléchir tant que Doris Leuthard est en place. C'est une question de respect. »

Quant aux Femmes PDC, elles restent relativement peu avancées dans leurs travaux, elles que le président Gerhard Pfister avait encouragées il y a plusieurs mois à se préparer au départ de leur conseillère fédérale. «La commission de sélection des Femmes PDC n'est pas encore constituée», reconnaît la présidente, Babette Sigg. «Notre stratégie n'a pas changé : nous voulons deux candidates sur le ticket final et une conseillère fédérale.» On en saura peut-être plus la semaine prochaine, une séance du comité des Femmes PDC étant agendée mercredi soir. »

PHILIPPE BOEGLIN